

SYNTHÈSE DE L'ÉTUDE

LES ÉCHANGES DE SERVICES DE LA FRANCE (2012 – 2016)

Janvier 2019



Grégory COLIN - Etudes & Conseil

Les échanges internationaux de services sont contributeurs nets à la balance commerciale de la France. Leur solde est excédentaire depuis le début de la série statistique, en 1999. Avec 244 milliards d'euros d'exportations en 2017 (494 milliards d'euros pour les biens), ces flux représentent un tiers des exportations totales de la France.

Le record d'excédent a été atteint en 2012 avec un solde net des services de 31 milliards d'euros. Les échanges de biens enregistrent un déficit de 54,5 milliards d'euros cette même année.

Malgré des excédents renouvelés année après année, le solde des échanges de services de la France avec le reste du monde ont connu un fort recul entre 2012 et 2016. Au cours de cette période, l'excédent services est passé de 31 milliards d'euros à 18 milliards en 2016, soit une chute de 42% en 4 ans.

L'objet de l'étude est d'identifier les principaux postes responsables de la diminution de cet excédent de 2012 à 2016. L'analyse des données détaillées des postes de la Balance des services a débouché sur les constats suivants:

- **La dégradation du solde des échanges internationaux de services de la France ne se retrouve pas chez nos principaux voisins. [p10]**
- **Exportations et importations progressent conjointement sur la période. Mais les importations connaissent un rythme de croissance plus élevé, c'est la raison du recul du solde des échanges. [p12]**
- **70% des postes de la balance services de la France voient leur solde se dégrader entre 2012 et 2016. [p17]**
- ***Voyages, Transports et Revenus de la propriété intellectuelle* sont les principaux postes expliquant la diminution de l'excédent de la balance des services sur la période étudiée. [p16]**
- **Alors que la zone euro reste notre principal partenaire d'échanges de services, en 4 ans le solde a basculé d'un excédent pour la France à un important déficit. Cette dégradation des échanges explique presque à elle seule le recul de tout le solde services de la France. [p25]**
- **Les Etats-Unis constituent le principal débouché international des services français. [p26]**
- **L'Allemagne est le premier fournisseur de services de la France et son troisième client. [p65]**
- **A l'exception des postes *Voyages, Transports et Finance & Assurance*, la tendance baissière 2012/2016 se poursuit en 2017. [p18]**

L'étude exhaustive des postes de la balance services et de leur évolution sur la période a également relevé certaines problématiques ayant ou pouvant avoir un impact non négligeable sur l'économie française.



Les services à haute valeur ajoutée (SHVA) sont des activités stratégiques pour la croissance et la compétitivité des économies développées, du fait notamment de leur lien avec l'innovation. Une comparaison des performances des principaux pays européens (page 19) montre que la France a un faible taux de couverture de ses importations. Ceci induit un accroissement de la dépendance de la France aux innovations importées et traduit une relative perte de compétitivité de ces services. A terme, cela pourrait déboucher sur une perte d'expertise (les SHVA achetés à l'étranger ne sont, par définition, pas produits en France) et donc de compétitivité à la fois d'offre (moins de production, services moins innovants...) et de prix (coûts de production plus élevés compte tenu d'une relative rareté des compétences).



Le poste *Voyages*, lié au tourisme (des particuliers ou d'affaires) et à l'attractivité de la destination France, a représenté jusqu'à 73% de l'excédent de la Balance des services (page 15). Si l'on peut se féliciter du gain net pour l'économie française (17 milliards d'euros en 2017), le poids de ce poste dans les échanges de services interroge. En effet, la nature des activités liées à *Voyages* se caractérise notamment par l'emploi relativement plus important de main d'œuvre faiblement qualifiée. Ce qui revient à dire que la majeure partie de l'excédent services français est produit par des activités à faible valeur ajoutée alors même que la question de la montée en gamme de l'économie française se pose chaque jour davantage.



On ne peut traiter la question des échanges internationaux de services sans aborder la question de l'optimisation fiscale des groupes internationaux, traitée principalement dans les flux entre la France et la zone euro. Deux postes sont au cœur de ces problématiques, la *Rémunération de la propriété intellectuelle* et les services de *Conseil et Gestion* (page 33-36). La facturation de ces frais à la filiale française par une structure parente domiciliée en zone euro permet d'optimiser la fiscalité appliquée sur les gains réalisés par l'entreprise en France, en les déplaçant dans un pays pratiquant une fiscalité moindre sur les revenus des entreprises. Les facturations adressées à la filiale française par la structure étrangère constituent ainsi des importations comptabilisées dans la balance des services. L'étude de la période 2012-2016 relève une augmentation sensible de flux des postes concernés, permettant d'estimer la vitesse de développement de ces pratiques.

L'étude fournit également des statistiques et un carnet graphique des échanges internationaux de services de la France. Ceci constitue une synthèse inédite de ces flux économiques au cœur des questions de compétitivité et d'emploi de la France, les services représentant en moyenne 80% des embauches en France.